

ANNEXE IV

DÉFINITION DES ÉPREUVES

E 1 : Épreuve scientifique et technique
U12

U 11,

Coefficient 4

Sous-épreuve E 11 : Cadre de la sécurité et de la prévention
11

U

Coefficient 3

A –Objectif

Cette épreuve vise à évaluer la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances et compétences dans les domaines institutionnel, juridique, administratif et sociologique de la sécurité et de la prévention.

B – Contenu

Sont évaluées les compétences suivantes :

- C2 Analyser - évaluer
 - C2.3 Politiques de prévention
 - C2.4 Cadre juridique d'intervention

Elles nécessitent la mobilisation totale des savoirs associés suivants :

- S1 Organisation institutionnelle de la France et des services de sécurité et de secours
 - S1.1 L'organisation institutionnelle et administrative de la France
 - S1.2 Les institutions publiques chargées de la sécurité en France
- S3 Cadre administratif et juridique de la sécurité
 - S3.1 La déclaration des Droits de l'homme et du citoyen
 - S3.2 Les libertés publiques
 - S3.3 L'organisation judiciaire et pénitentiaire de la France
 - S3.4 Les sources du droit
 - S3.5 La réglementation en matière de police administrative
 - S3.6 La politique gouvernementale et les moyens de prévention
 - S3.7 Le cadre européen de la sécurité
 - S3.8 Le plan vigipirate
 - S3.9 Les différents plans de secours

Elles nécessitent les connaissances partielles des savoirs associés :

- S6 Facteurs culturels et humains
 - S6.1 Les éléments culturels
 - S6.2 Les éléments de sociologie
 - S6.3 Les éléments de psychologie
 - S6.4 La gestion psychologique des interventions

C – Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation reposent sur la vérification du niveau de maîtrise par le candidat des connaissances relatives au thème proposé. Le candidat doit également démontrer ses capacités d'ordre méthodologique dans le traitement du thème :

- Observer et analyser une situation
- Mettre en évidence un problème et proposer une situation adaptée
- Analyser et commenter des documents

- Fournir avec précision les éléments de réponse aux questions posées
- Exploiter une documentation fournie

En outre, dans le cadre de cette épreuve seront évaluées les qualités rédactionnelles, la justesse du vocabulaire professionnel utilisé, la clarté et la concision de l'expression.

D – Mode d'évaluation

1 – Ponctuelle : évaluation écrite d'une durée de 3 heures

L'épreuve comporte plusieurs parties en relation avec un thème d'activités professionnelles qui permet de contextualiser le questionnement. Elle prend appui sur des documents.

2 - Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation, d'une durée totale comprise entre 3 et 4 heures, comporte deux situations d'évaluation d'égale importance. Celles-ci sont organisées par le ou les professeurs [ou formateur(s)] ayant la responsabilité de l'acquisition des compétences énumérées ci-dessus. Elles donnent lieu à la production d'un document écrit par le candidat.

Les critères d'évaluation sont ceux de l'évaluation ponctuelle correspondante.

Comportant plusieurs parties, chaque situation d'évaluation doit être en relation avec un thème d'activités lié à l'exercice de la profession et permettre de contextualiser le questionnement.

À l'issue de chaque situation d'évaluation, le(s) professeur(s) en charge des enseignements professionnels de spécialité constituera(ont) pour chaque candidat un dossier comprenant :

- l'ensemble des documents remis au candidat (sujets, documents annexes) pour effectuer le travail demandé pendant la situation d'évaluation,
- les documents rédigés par le candidat,
- une fiche d'analyse du travail effectué par le candidat, rédigée par le(s) professeur(s) des domaines professionnels, en terme de comparaison entre ce qui a été réalisé par le candidat et ce qui était attendu (barèmes détaillés et critères d'évaluation).

Seule cette fiche d'analyse sera transmise au jury, accompagnée de la proposition de note. Les autres éléments du dossier décrits ci-dessus seront mis à la disposition, d'une part du jury qui pourra demander à en avoir communication, d'autre part de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après l'examen des documents fournis, le cas échéant, le jury formule ses remarques et observations et arrête la note.

Coefficient : 1

A - Objectifs

L'évaluation en mathématiques a pour objectifs :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et leur capacité à les mobiliser dans des situations liées à la profession ;
- de vérifier leur aptitude au raisonnement et leur capacité à analyser correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à apprécier leur portée ;
- d'apprécier leurs qualités dans le domaine de l'expression écrite et de l'exécution de tâches diverses (tracés graphiques, calculs à la main ou sur machine).

B - Contenu

Le contenu de cette sous-épreuve est celui défini à l'unité U12 du référentiel de certification

C - Formes de l'évaluation

1 - Ponctuelle : évaluation écrite d'une durée d'une heure

Le formulaire officiel de mathématiques est intégré au sujet de l'épreuve. L'utilisation des calculatrices pendant l'épreuve est autorisée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le sujet proposé est une étude de cas comptable permettant de vérifier que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances et de mettre au point un raisonnement pour résoudre un problème en liaison avec une situation professionnelle.

L'utilisation de calculatrices pendant cette évaluation est autorisée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Le formulaire officiel de mathématiques est intégré au sujet de l'épreuve.

2 - Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte **trois situations d'évaluation** comptant chacune pour un tiers du coefficient de cette unité.

- Deux situations d'évaluation, situées respectivement dans la seconde partie et en fin de formation, respectent les points suivants :

- a) Ces évaluations sont écrites et la durée de chacune est d'environ une heure trente.
- b) Les situations comportent des exercices de mathématiques recouvrant une part très large du programme. Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué aux candidats pour qu'ils puissent gérer leurs travaux.

Dans chaque spécialité de baccalauréat professionnel les thèmes mathématiques qu'ils mettent en jeu portent principalement sur les chapitres les plus utiles pour les autres enseignements.

Lorsque les situations s'appuient sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative aux disciplines considérées n'est exigible des candidats pour l'évaluation en mathématiques et toutes les explications et indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

- c) Il convient d'éviter toute difficulté théorique et toute technicité mathématique excessive.
La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à un candidat moyen de traiter le sujet et de le rédiger posément dans le temps imparti.
- d) L'utilisation des calculatrices pendant chaque situation d'évaluation est définie par la réglementation en vigueur aux examens et concours relevant de l'éducation nationale.
- e) Les deux points suivants doivent être impérativement rappelés aux candidats :
La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront pour une part importante dans l'appréciation des copies ;
L'usage des calculatrices et du formulaire officiel de mathématiques est autorisé.
- Une troisième situation d'évaluation est la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint) et la présentation orale (individuelle) d'un dossier comportant la mise en œuvre de savoir-faire mathématiques en liaison directe avec la spécialité de chaque baccalauréat professionnel. Ce dossier peut prendre appui sur le travail effectué au cours des périodes de formation en milieu professionnel. Au cours de l'oral dont la durée maximale est de vingt minutes, le candidat sera amené à répondre à des questions en liaison directe avec le contenu mathématique du dossier.

A –Objectif

Cette épreuve a pour but de vérifier l'aptitude du candidat à assurer le sûreté des locaux dont il a la charge, et de respecter les règles d'hygiène et de sécurité définies par le code du travail

B – Contenu**C1 S'informer - communiquer**

C1•4 Communiquer avec la hiérarchie

C2 Analyser - évaluer

C2•1 Analyse de documents de situation

C3 Prévenir

C3•1 Prévention au niveau du cadre de l'environnement professionnel

C3•2 Veille et surveillance

C3•3 Prévention des risques

C3•4 Prévention sur un site

C4 Intervenir

C4•1 Intervention d'ordre général

Elles nécessitent la mobilisation totale des savoirs associés suivants :

S2 Communication professionnelle

S2•1 Les principes généraux de la communication

S2•2 La maîtrise des outils informatiques et bureautiques

S2•5 Les techniques d'observations pour recueil d'informations et de renseignements

S2•6 Le bilan d'intervention

S2•7 La gestion des conflits, la médiation

S2•8 Le matériel de transmission et la procédure radio

S2•9 Les plans et cartes

S3 Cadre administratif et juridique de la sécurité

S3•4 Les sources du droit

S3•5 La réglementation en matière de police administrative

S3•8 Le plan vigipirate

S3•9 Les différents plans de secours

S4 Secours à personnes

S4•5 Les principes d'analyse de situation à risques

S4•6 Les règles d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives

S4•7 Les règles d'hygiène et d'entretien appliquées aux véhicules et à leur équipement

S5 Protection des biens et de l'environnement

S5•1 Les bâtiments et installations techniques

S5•3 Les matériels et les équipements de sécurité incendie

S5•5 Les principaux risques

S5•7 L'encadrement d'une équipe

C – Critères d'évaluation

- Sécurisation de l'entreprise
- Stockage en sécurité des matériels et matériaux sensibles
- Respect des consignes et des procédures
- Identification des risques potentiels et des dangers en situation de travail
- Préconisation des mesures d'hygiène et de sécurité et proposition de solution
- Opérationnalité du matériel dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Contrôle des accès
- Comportement vigilant
- Clarté et concision des communications et du compte rendu

D – Mode d'évaluation

1 – Contrôle en cours de formation

Ce contrôle s'effectue au cours de deux situations d'évaluation d'égale importance organisées pendant la seconde année de formation dans l'établissement ou centre de formation.

La première situation évalue obligatoirement les compétences C2 1, C3 2 et C3 4. Elle prend appui sur l'étude d'une mise en sûreté d'un site et de ses matériels sensibles. Le candidat analysera la situation du site et les risques potentiels, il établira son programme d'intervention. Il exposera oralement les différentes phases de son travail pour atteindre ses objectifs et devra justifier ses choix.

La seconde évaluation porte sur les règles d'hygiène et de sécurité, définies par le code du travail, à appliquer au sein d'une entreprise. Cette épreuve écrite consiste à analyser une situation de travail présentant un problème et à proposer des mesures de prévention et des solutions adaptées.

La durée totale des évaluations par contrôle en cours de formation doit tendre vers la durée de l'épreuve ponctuelle.

2 – Ponctuelle : évaluation écrite d'une durée de 2 heures

E 3 : Épreuve pratique prenant en compte la formation en milieu professionnel U 31, U 32, U 33

Coefficient 10

Sous-épreuve E 31 : Secours à personnes
31

U

Coefficient 3

A –Objectif

Cette épreuve a pour but de vérifier l'aptitude du candidat, face à des personnes en situation de difficulté ou de souffrance requérant une aide particulière et urgente de secours, à diriger son équipe et à réaliser l'opération de secours.

B – Contenu

Sont évaluées les compétences suivantes :

C1 S'informer - communiquer

C1•1 Communiquer

C1•4 Communiquer avec la hiérarchie

C3 Prévenir

C3•3 Prévention des risques

C4 Intervenir

C4•3 Intervention dans le cadre du secours à personnes

C4•5 Intervention dans le cadre de la sécurité routière

Elles nécessitent les connaissances partielles des savoirs associés :

S 2 Communication professionnelle

S 2•5 Les techniques d'observation pour le recueil d'informations et de renseignements

S 2•6 Le bilan d'intervention

S 2•8 Le matériel de transmission et la procédure radio

S 2•9 Les plans et cartes

Elles nécessitent la mobilisation totale des savoirs associés suivants :

S4 Secours à personnes

S4•1 Les gestes de premiers secours

S4•2 Les gestes réalisés lors des activités de secours en équipe

S4•3 Les gestes réalisés lors des activités de premiers secours routiers

S4•4 L'anatomie et les fonctions vitales du corps humain

S4•5 Les principes d'analyse de situations à risques

S4•6 Les règles d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives

S4•7 Les règles d'hygiène et d'entretien appliquées aux véhicules et à leur équipement

S4•8 Le plan rouge

C – Critères d'évaluation

- Le déroulement chronologique d'une opération de secours à personnes
- La clarté de la communication et des ordres donnés
- La qualité d'écoute et de réconfort
- Le comportement professionnel
- Le contrôle de l'état de vigilance de la victime
- La rapidité et la pertinence de réaction face à une situation d'urgence ou de détresse,
- La clarté du compte rendu en vue de son exploitation par le corps médical
- Les gestes techniques et l'emploi du matériel
- L'entretien sanitaire du Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes (VSAV)
- L'intégration dans le plan rouge
- Les mesures d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives

N.B. : L'aptitude à exécuter des gestes adaptés à la détresse d'une personne souffrante aura été évaluée préalablement dans le cadre de la formation aux premiers secours en équipe.

D – Mode d'évaluation

1– Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte deux situations d'évaluation, organisées par le ou les professeur(s) ou formateur(s) titulaire(s) du monitorat national des premiers secours, réalisées sous la forme de situations simulées ou reconstituées ainsi que la prise en compte des périodes de formation en milieu professionnel.

Première situation d'évaluation :

- prendre en compte une victime et organiser son transport au moyen d'un VSAV

Deuxième situation d'évaluation :

- appliquer les mesures d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives aux matériels et équipements armant le VSAV

La grille d'évaluation des périodes de formation en milieu professionnel est prise en compte.

La proposition de note finale est arrêtée conjointement par le tuteur du service d'accueil et le professeur (ou formateur) chargé des enseignements professionnels de spécialité. Pour chaque composante de la proposition de note sur 20, les dispositions suivantes seront appliquées :

première situation d'évaluation :	.. /8
deuxième situation d'évaluation :	.. /4
grilles d'évaluation des PFMP :	.. /8

NOTA : A l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves : E31 – Secours à personnes (unité U31), E32 – Protection des biens et de l'environnement (unité U32) et E33 – Sécurité publique (unité U33).

2 – Ponctuelle : épreuve pratique d'une durée de 30 minutes

Cette épreuve se déroule sous la forme d'une situation simulée ou reconstituée.

Elle consiste à commander une équipe de secours lors de la prise en charge d'une victime en situation d'urgence et à pratiquer les gestes de secours appropriés

Sous-épreuve E 32 : Protection des biens et de l'environnement 32

U

Coefficient 4

A –Objectif

Cette épreuve a pour but de vérifier l'aptitude du candidat, en cas d'accident ou d'incident mettant en péril la sécurité des personnes, des biens et de l'environnement :

- à conduire une équipe d'intervention
- à prendre les mesures conservatoires immédiates
- à intervenir dans les limites des consignes et procédures
- à faire intervenir si nécessaire les forces de l'ordre
- à rendre compte

Elle a pour but également d'évaluer l'aptitude physique du candidat à intervenir.

B – Contenu

Sont évaluées les compétences suivantes :

C1 S'informer - communiquer

- C1•2 Communiquer avec le public
- C1•3 Communiquer avec les partenaires
- C1•4 Communiquer avec la hiérarchie

C2 Analyser- évaluer

- C2•1 Analyse de documents de situation

C4 Intervenir

- C4•1 Intervention d'ordre général
- C4•4 Intervention dans le cadre de la protection des biens et de l'environnement

Elles nécessitent les connaissances partielles des savoirs associés :

S1 Organisation institutionnelle de la France et des services de sécurité et de secours

- S1•1 L'organisation institutionnelle et administrative de la France

S2 Communication professionnelle

- S2•5 Les techniques d'observations pour recueil d'informations et de renseignements
- S2•6 Les bilans d'intervention
- S2•8 Le matériel de transmission et la procédure radio
- S2•9 Les plans et cartes

S3 Cadre administratif et juridique de la sécurité

- S3•8 Les différents plans de secours

S4 Secours à personnes

- S4•6 Les règles d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives

S6 Facteurs culturels et humains

S6•4 La gestion psychologique des interventions

Elles nécessitent la mobilisation totale des savoirs associés suivants :

S5 Protection des biens et de l'environnement

S5•1 Les bâtiments et les installations techniques

S5•2 La prévention adaptée aux différentes situations

S5•3 Les matériels et les équipements de sécurité incendie

S5•4 Les techniques d'intervention incendie

S5•5 Les principaux risques

S5•6 La préservation et la conservation des traces et indices

S5•7 L'encadrement d'une équipe

S5•8 Les missions des services d'incendie et de secours (SIS) dans les organisations

C – Critères d'évaluation

L'évaluation, sous forme de contrôle en cours de formation ou sous forme d'épreuve pratique, prend en compte les éléments suivants :

- la situation est analysée rapidement
- les ordres et consignes sont adaptés, clairs et concis
- les mesures de sécurité sont respectées
- les actions de l'équipe sont contrôlées au regard des objectifs
- les protocoles et les ordres sont en adéquation avec les sinistres
- les risques sont bien identifiés
- la démarche induite par la reconnaissance est adaptée
- les procédures sont mises en application de manière progressive, méthodique et complète
- la sécurité pour soi-même et autrui est toujours prise en compte
- la situation ne présente plus aucun risque
- les tests de condition physique de sapeurs-pompiers sont réalisés

D – Mode d'évaluation

1 – Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte :

- trois situations d'évaluation, organisées dans un service de sécurité incendie et de secours, réalisées sous la forme d'une situation simulée ou reconstituée :
 - la première situation évalue les compétences liées à la formation initiale des sapeurs-pompiers professionnels de deuxième classe
 - la deuxième situation évalue la formation d'adaptation à l'emploi des caporaux de sapeurs-pompiers professionnels, chefs d'agrès d'un véhicule tout usage
 - la troisième situation évalue la capacité physique des candidats à intervenir. La réalisation des tests de condition physique des sapeurs-pompiers professionnels est le support de l'évaluation.
- les grilles d'évaluation des périodes de formation en milieu professionnel qui évaluent l'atteinte des objectifs de formation en matière de savoir-faire et de savoir-être.

La proposition de note finale est arrêtée conjointement par le tuteur du service d'accueil et le professeur (ou formateur) chargé des enseignements professionnels de spécialité. Pour chaque composante de la proposition de note sur 20, les dispositions suivantes seront appliquées :

première situation d'évaluation : .. /6
deuxième situation d'évaluation : .. /4

troisième situation d'évaluation : .. /6
grilles d'évaluation des PFMP : .. /4

NOTA : A l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves : E31 – Secours à personnes (unité U31), E32 – Protection des biens et de l'environnement (unité U32) et E33 – Sécurité publique (unité U33).

2 – Ponctuelle : épreuve pratique d'une durée d'une heure

Cette épreuve se déroule en deux parties :

- la première partie, sous la forme d'une situation simulée ou reconstituée, consiste à gérer une situation au cours de laquelle seront évalués :
 - . le respect des procédures
 - . la maîtrise des techniques d'intervention
 - . le compte rendu
- la seconde partie, sous la forme de tests physiques, consiste à évaluer la capacité physique du candidat à intervenir. La réalisation des tests de condition physique des sapeurs-pompiers professionnels est le support de cette évaluation.

Sous-épreuve E 33 : Sécurité publique 33

U

Coefficient 3

A –Objectif

Cette épreuve vise à évaluer l'aptitude du candidat à assurer la permanence du service, à participer à la sécurisation d'un bâtiment, d'un site, d'une manifestation publique dans son déroulement normal ou dans un contexte de risques potentiels.

B – Contenu

C1 S'informer - communiquer

C1•4 Communiquer avec la hiérarchie

C2 Analyser - évaluer

C2•2 Informations et/ou renseignements

C3 Prévenir

C3•2 Veille et surveillance

C3•3 Prévention des risques

C3•4 Prévention sur un site

C4 Intervenir

C4•2 Intervention dans le cadre de la sécurité publique

C4•4 Intervention dans le cadre de la protection des biens et de l'environnement

Elles nécessitent les connaissances partielles des savoirs associés :

S1 Organisation institutionnelle de la France et des services de sécurité et de secours

S1•1 L'organisation institutionnelle et administrative de la France

S1•2 Les institutions publiques chargées de la sécurité en France

S2 Communication professionnelle

S2•5 Les techniques d'observations pour le recueil d'informations et de renseignements

S2•6 Les bilans d'intervention

S2•7 La gestion des conflits, la médiation

S2•8 Le matériel de transmission et la procédure radio

S3 Cadre administratif et juridique de la sécurité

S3•1 La déclaration des Droits de l'homme et du citoyen

S3•2 Les libertés publiques

S3•5 La réglementation en matière de police administrative

S3•6 La politique gouvernementale et les moyens de prévention

S3•7 Le cadre européen de la sécurité

S3•8 Le plan vigipirate

S3•9 Les différents plans de secours

S5 Protection des biens et de l'environnement

S5•5 Les principaux risques

S5•7 L'encadrement d'une équipe

Elles nécessitent la mobilisation totale des savoirs associés suivants :

S6 Facteurs culturels et humains

- S6•1 Les éléments culturels
- S6•2 Les éléments de sociologie
- S6•3 Les éléments de psychologie
- S6•4 La gestion psychologique des interventions

C – Critères d'évaluation

- La mise en œuvre des techniques d'observation
- L'adoption de comportements adaptés et vigilants
- La mise en œuvre de techniques de palpation
- Le respect des consignes de sécurisation
- La pertinence de l'utilisation des matériels de protection et de transmission
- La transmission des informations à la hiérarchie

D – Mode d'évaluation

1 – Contrôle en cours de formation

Le contrôle en cours de formation comporte :

- deux situations d'évaluation :
 - la première situation d'évaluation consiste à rendre compte par écrit de l'observation de la sécurisation d'un site, d'un bâtiment, ou du déroulement réel d'une manifestation publique à caractère sportif, social, ou festif dans un contexte normal,
 - la seconde situation d'évaluation consiste à présenter oralement le compte rendu des faits cités ci-dessus. Le candidat dispose de 10 minutes maximum pour une présentation. Cette présentation est suivie d'un entretien de 20 minutes avec les membres de la commission d'interrogation. Cette commission est composée d'un enseignant chargé des enseignements professionnels et d'un professionnel du secteur de la sécurité publique.
- la prise en compte des grilles d'évaluation des périodes de formation en milieu professionnel qui évaluent l'atteinte des objectifs de formation en matière de savoir-faire et de savoir-être relatifs à la permanence du service.

La proposition de note finale est arrêtée conjointement par le tuteur du service d'accueil et le professeur (ou formateur) chargé des enseignements professionnels de spécialité. Pour chaque composante de la proposition de note sur 20, les dispositions suivantes seront appliquées :

première situation d'évaluation :	.. /7
deuxième situation d'évaluation :	.. /7
grilles d'évaluation des PFMP :	.. /6

NOTA : A l'issue des périodes de formation en milieu professionnel seront délivrées des attestations permettant de vérifier le respect de la durée de la formation en entreprise et le secteur d'activité de cette formation. Un candidat qui n'aura pas présenté ces pièces ne pourra pas valider les sous-épreuves : E31 – Secours à personnes (unité U31), E32 – Protection des biens et de l'environnement (unité U32) et E33 – Sécurité publique (unité U33).

2 – Ponctuelle : évaluation écrite d'une durée de 2 heures consistant en une étude de cas relative à la sécurisation d'un site, d'un bâtiment, ou au déroulement d'une manifestation publique à caractère sportif, social, ou festif dans un contexte normal.

● **Formes de l'évaluation**

→ **Ponctuelle** : évaluation écrite d'une durée de 2 heures (Arrêté du 6 avril 1994 B.O. n° 21 du 26 mai 1994).

Cette épreuve vise à apprécier la compréhension de la langue étrangère et l'expression dans cette langue. Elle porte sur des thèmes liés à la vie socio-professionnelle en général ou à un aspect de la civilisation du pays. Elle comprend deux parties notées respectivement sur 12 points et 8 points.

◆ 1^{ère} partie : Compréhension

A partir d'un document en langue étrangère, le candidat doit répondre en français à des questions en français révélant sa compréhension du texte en langue étrangère.

Il pourra être invité à justifier ses réponses par une citation extraite du document et à fournir la traduction de quelques passages choisis.

◆ 2^{ème} partie : Expression

Cette partie de l'épreuve consiste en :

- d'une part des exercices visant à tester en situation les compétences linguistiques (4 points)
- d'autre part une production semi-guidée qui pourra être liée au document proposé pour l'évaluation de la compréhension (4 points).

L'utilisation du dictionnaire bilingue est autorisée.

→ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation correspondant aux quatre capacités :

- A - compréhension écrite
- B - compréhension de l'oral
- C - expression écrite
- D - expression orale

◆ A - compréhension écrite

A partir d'un ou deux supports en langue vivante étrangère la compréhension de la langue considérée sera évaluée par le biais de :

- réponses en français à des questions,
- résumé en français du document,
- compte rendu du document,
- traduction.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- repérage/identification
- mise en relation des éléments identifiés
- inférence

Critères : intelligibilité et pertinence de la réponse.

◆ B - compréhension de l'oral

A partir d'un support audio-oral ou audio-visuel, l'aptitude à comprendre le message auditif en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais de :

- réponses à des questions factuelles simples sur ce support,
- QCM,
- reproduction des éléments essentiels d'information compris dans le document.

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- anticipation
- repérage/identification
- association des éléments identifiés
- inférence

◆ C - Production écrite

La capacité à s'exprimer par écrit en langue vivante étrangère sera évaluée par le biais d'une production semi guidée d'un paragraphe de 10 à 15 lignes. Le message portera sur l'expérience professionnelle ou personnelle du candidat ou bien sur un aspect de civilisation (questions pouvant prendre appui sur un court document écrit ou une image).

Le candidat devra faire la preuve des compétences suivantes :

- mémorisation
 - mobilisation des acquis
 - aptitude à la reformulation
 - aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles
- utilisation correcte et précise des éléments linguistiques contenus dans le programme de consolidation de seconde :
éléments grammaticaux : déterminants, temps, formes auxiliaires, modalité, connecteurs ...

Éléments lexicaux :

- Cf. liste contenue dans le référentiel BEP ou programme de BEP
- Construction de phrases simples, composées, complexes

◆ D - Production orale

La capacité à s'exprimer oralement en langue vivante étrangère de façon pertinente et intelligible sera évaluée.

Le support proposé par le formateur permettra d'évaluer l'aptitude à :

- dialoguer en langue vivante étrangère à l'aide de constructions simples, composées, dans une situation simple de la vie courante. Ce dialogue pourra porter sur des faits à caractère personnel, de société ou de civilisation.

Le candidat devra faire preuve des compétences suivantes :

- mobilisation des acquis
- aptitude à la reformulation
- aptitude à combiner les éléments acquis en énoncés pertinents et intelligibles

Exigences lexicales et grammaticales : cf. programme de consolidation de seconde et référentiel BEP ou programme BEP

● **Formes de l'évaluation**

→ **Ponctuelle** : évaluation écrite d'une durée de 2h30.

L'évaluation comporte deux parties :

- une première partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités de compréhension,
- une deuxième partie, notée sur 8 à 12 points, évalue les capacités d'expression.

L'évaluation s'appuie sur un ou plusieurs textes ou documents (textes littéraires, textes argumentatifs, textes d'information, essais, articles de presse, documents iconographiques).

Dans la première partie, deux ou trois questions permettent de vérifier la capacité du candidat de comprendre le sens global des documents, d'en dégager la construction, d'en caractériser la visée, le ton, l'écriture ...

La seconde partie permet d'évaluer la capacité du candidat d'exposer un point de vue ou d'argumenter une opinion. Le type d'écrit attendu s'inscrit dans une situation de communication précisée par l'énoncé (lettre, synthèse rédigée, article ...). Le sujet précise la longueur du texte à rédiger.

Le nombre de points attribués à chacune des parties de l'épreuve est indiqué dans le sujet. Dans tous les cas, la note globale est attribuée sur 20 points.

→ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation permettant de tester les capacités de compréhension et d'expression du candidat. Elles sont de poids équivalents. Elles reposent à la fois sur des supports fonctionnels et sur des supports fictionnels ou littéraires. On précisera chaque fois que nécessaire la situation de communication : destinataire, auditoire, etc.

◆ Situation A

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat d'analyser ou de synthétiser.

b) Exemples de situation :

- supports fonctionnels : fiche d'analyse de tâches ; prises de notes
- supports fictionnels/littéraires : fiche de lecture ; synthèse d'une activité de lecture

◆ Situation B

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat de rendre compte ou transposer ou développer.

b) Exemples de situation :

- supports fonctionnels: rapport d'intervention en milieu professionnel; fiche de présentation d'un produit, rédaction d'un texte publicitaire à partir de documents; lettre, articles; argumentation à partir d'un dossier ;
- supports fictions/littéraires: commentaire de lettre, d'images; argumentation à partir d'une lecture.

◆ Situation C

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à exposer ou transmettre un message oral

b) Exemples de situation :

- présentation d'un dossier disciplinaire ou interdisciplinaire
- compte rendu de lecture, de visite, de stage...
- rapports des travaux d'un groupe.

◆ Situation D

a) Objectif : évaluation de la capacité du candidat à participer ou animer

b) Exemples de situation :

- participation à un entretien (embauche ...)
- participation à un débat
- participation à une réunion
- animation d'un groupe, d'une équipe (entreprise).

Sous-épreuve E52 : Histoire - Géographie Coefficient : 2	U52
---	------------

● **Formes de l'évaluation**

→ **Ponctuelle** : évaluation écrite d'une durée de 2 heures.

Cette sous-épreuve porte sur le programme de la classe terminale du baccalauréat professionnel, sur un thème précis et les notions qui lui sont associées.

Le candidat a le choix entre deux sujets. Il doit faire la preuve de ses capacités de comprendre et d'analyser une situation historique ou géographique en s'appuyant sur l'étude d'un dossier de trois à cinq documents de nature variée.

Il répond à une série de questions qui visent à évaluer ses compétences à :

- repérer et relever des informations dans une documentation,
- établir des relations entre les documents,
- utiliser des connaissances sur le programme.

Ces questions, qui ne peuvent se réduire à une demande de définitions, permettent au candidat de faire la preuve qu'il maîtrise les méthodes d'analyse des documents et qu'il sait en tirer parti pour comprendre une situation historique ou géographique.

Il élabore ensuite une courte synthèse intégrant les éléments apportés par le dossier et ses connaissances.

Les documents constituent un ensemble cohérent qui permet une véritable mise en relation. La cohérence réside dans la situation envisagée et la (ou les) notion(s) qui s'y rapporte(nt).

La synthèse consiste en un texte rédigé qui peut être accompagné par une carte, un croquis ou un schéma à l'initiative du candidat ou en réponse à une question expressément formulée.

→ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation est constitué de quatre situations d'évaluation : deux situations d'évaluation en histoire fondées sur un sujet accompagné de documents et deux situations d'évaluation en géographie.

◆ Objectifs

Les différentes situations d'évaluation visent à évaluer les compétences du candidat à :

- repérer et relever des informations dans un ensemble de trois à cinq documents,
- établir des relations entre les documents,
- utiliser des connaissances sur le programme,
- élaborer une courte synthèse intégrant les informations apportées par les documents proposés et ses connaissances.

◆ Modalités

Les quatre situations d'évaluation portent chacune sur des sujets d'étude différents, se rapportant au programme de terminale du baccalauréat professionnel. Chaque situation est écrite et dure (environ) deux heures.

Les documents servant de supports aux différentes situations d'évaluation constituent des ensembles cohérents permettant une mise en relation. La cohérence réside dans la situation historique ou géographique envisagée et la (ou les) notion(s) qui s'y rapporte(nt).

Deux des quatre situations d'évaluation doivent donner lieu à la réalisation d'un croquis ou d'un schéma.

La synthèse demandée comporte une vingtaine de lignes : elle est guidée par un plan indicatif ou un questionnaire.

● **Finalités et objectifs de l'évaluation**

L'évaluation a pour objet de vérifier que le candidat sait utiliser des méthodes d'analyse et sait communiquer en utilisant le vocabulaire plastique et graphique.

Elle permet également de s'assurer que le candidat sait mobiliser ses connaissances relatives à l'esthétique du produit, à la production artistique et son implication dans l'environnement contemporain et historique.

● **Évaluation**

L'évaluation porte sur les compétences définies par le programme-référentiel, en relation directe ou indirecte avec le champ professionnel concerné.

● **Formes de l'évaluation**

→ **Ponctuelle** : évaluation écrite et graphique, d'une durée de 3 heures

Cette épreuve comporte une analyse formelle et stylistique des éléments présentés dans un dossier comportant quelques planches documentaires (images/textes).

Elle se complète d'une recherche personnelle effectuée par le candidat à partir de l'analyse du dossier documentaire, en fonction d'une demande précise et/ou d'un cahier des charges.

L'analyse implique un relevé documentaire sélectif assorti d'annotations.

Le contenu de l'analyse peut porter sur la comparaison entre l'organisation plastique et l'organisation fonctionnelle d'un ou plusieurs objets (ou supports), ou sur la mise en relation des éléments représentés avec leur contexte historique et artistique.

La recherche porte sur un problème appartenant à l'un des domaines des arts appliqués. Elle doit être présentée sous forme d'esquisse(s) graphique(s) et/ou colorée(s) assortie(s) d'un commentaire écrit, justifiant les choix effectués par le candidat.

Un jury académique composé de professeurs de la discipline procède à la correction et la notation de l'épreuve.

→ **Contrôle en cours de formation**

Le contrôle en cours de formation comporte trois situations d'évaluation organisées au cours de la formation.

Les trois situations comportent 1 à 2 séances de 2 heures et sont affectées chacune d'un coefficient particulier :

- première situation d'évaluation : coefficient 1
- deuxième situation d'évaluation : coefficient 2
- troisième situation d'évaluation : coefficient 2

La note finale sur vingt proposée au jury pour cette épreuve est obtenue en divisant par 5 le total des notes relatives aux trois évaluations.

◆ **Première situation d'évaluation**

L'évaluation de cette première situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- analyser les relations entre les constituants plastiques et les éléments fonctionnels d'un produit d'art appliqué (relations formes, matière, couleurs/fonctions)
- mettre en œuvre des principes d'organisation
- mettre en œuvre et maîtriser des outils et des techniques imposées

Les éléments et les données sont imposées.

◆ Deuxième situation d'évaluation

L'évaluation de cette deuxième situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- traduire plastiquement les observations concernant les données du réel
- analyser des produits d'art appliqué à l'industrie et à l'artisanat
- rendre compte plastiquement des relations entre les constituants plastiques et les éléments fonctionnels d'un produit d'art appliqué (relations formes, matière, couleurs/fonctions)

sélectionner, transférer et adapter des éléments pour répondre à un problème d'art appliqué dans le respect d'un cahier des charges ou des contraintes imposées

- maîtriser des techniques appropriées à la traduction des réponses données au problème d'art appliqué imposé.

Un dossier documentaire et un cahier des charges sont imposés. Néanmoins, le candidat doit sélectionner des documents et/ou des éléments dans les sources documentaires proposées. Il doit également faire un choix en ce qui concerne la mise en œuvre d'outils et de techniques pour communiquer son projet.

◆ Troisième situation d'évaluation

L'évaluation de cette troisième situation porte sur la mise en œuvre des compétences suivantes :

- identifier une production artistique et repérer son implication dans son environnement culturel, spécialement dans celui du cadre de vie, de la fabrication industrielle ou artisanale ou de la communication visuelle,
- situer un produit, un support de communication, un espace construit dans un environnement artistique et culturel de son époque,
- évaluer la qualité esthétique d'un produit.

Le problème est imposé ainsi que l'objet d'étude, en revanche, les références (images et textes) sont proposées, le candidat sélectionne des documents ou des éléments documentaires en fonction de son analyse personnelle et de son argumentaire.

⇒ **Forme ponctuelle et Forme contrôle en cours de formation**

Les modalités de l'épreuve d'éducation physique et sportive sont définies par l'arrêté du 11 juillet 2005 relatif aux modalités d'organisation du contrôle en cours de formation et de l'examen terminal pour l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (Journal officiel du 21 juillet 2005, BOEN n° 42 du 17 novembre 2005) et la note de service n° 2005-179 du 4 novembre 2005 relative à l'éducation physique et sportive aux examens du baccalauréat professionnel, du brevet des métiers d'art, du certificat d'aptitude professionnelle et du brevet d'études professionnelles (BOEN n° 42 du 17 novembre 2005).

Épreuve facultative: langue vivante

UF1

Epreuve orale d'une durée de 20 minutes précédée d'un temps de préparation de 20 minutes.

L'épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à comprendre une langue de communication courante et à s'exprimer de manière intelligible sur un sujet d'ordre général.

L'épreuve prend appui sur un document écrit, authentique, portant sur des questions actuelles de société et pouvant comporter des éléments iconographiques. Il ne s'agit en aucun cas d'un document technique.

Le candidat peut présenter une liste de huit textes au minimum, représentant un ensemble d'une dizaine de pages. Pour les candidats qui ont suivi l'enseignement facultatif de langue vivante, cette liste doit être validée par le professeur et le chef d'établissement. En l'absence de liste, l'examineur propose plusieurs documents au choix du candidat.

Le candidat présente le document et en dégage les éléments essentiels. Cette présentation est suivie d'un entretien portant sur le sujet abordé dans le document. L'entretien peut être élargi et porter sur le projet personnel du candidat.

Précisions concernant l'épreuve facultative d'arabe

Les documents sont rédigés en arabe standard, sans signes vocaliques, conformément à l'usage. Ils peuvent comporter des éléments en arabe dialectal (caricatures, dialogue ou extrait d'entretien publié dans la presse par exemple).

Au cours de l'entretien, l'examineur peut demander la lecture oralisée d'un bref passage et sa traduction.

Le candidat peut s'exprimer dans le registre de son choix : arabe standard, ou arabe "moyen". L'arabe standard, appelé aussi littéral, correspond à l'usage "soutenu" de la langue, par référence à son usage écrit. L'arabe dit moyen comporte des tournures et expressions dialectales. Il doit être compris par tout interlocuteur arabophone. On n'acceptera du candidat aucune forme de sabir, qui consiste à introduire massivement un lexique étranger plus ou moins arabisé.